



Droits de succession pour un conjoint survivant

Par **teranga**, le **24/04/2014** à **18:48**

Mariée depuis 11 ans 74 ans mon mari 80 ans qui a eu d un précédent mariage trois enfants quels sont mes droits en cas d un décès de mon mari.

Je pense les connaitre mais les enfants de mon mari veulent ou que nous divorcions ou que mon mari rédige un testament pour me priver de mes droits est ce possible.

Je ne suis mariée que depuis 11 ans mais en fait je vis avec mon mari depuis 26 ans je l ai accompagné dans ses deux cancers et ai fait beaucoup de choses pour ses enfants comme une mère l aurait fait ou plutôt une grand mère.

Un testament peut il annulé une loi.

Merci de bien vouloir me répondre

Par **janus2fr**, le **24/04/2014** à **19:44**

Bonjour,

Puisque votre mari a des enfants d'une autre union, à son décès, vous n'aurez pas le choix, vous hériterez d'un quart de ses biens en pleine propriété et ses enfants des trois quarts restants. Ceci, sans testament.

Mais votre mari peut vous déshériter par un testament léguant la totalité de ses biens à ses enfants.